



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Centre de Recherche et d'Etudes Histoire et Sociétés (CREHS) ;
- **Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois**
- Vu le procès-verbal du 19 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pierre SCHNEIDER à la direction Centre de Recherche et d'Etudes Histoire et Sociétés (CREHS) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article premier :**

Monsieur Pierre SCHNEIDER, Professeur des Universités à l'UFR Histoire et Géographie, Patrimoines, est nommé directeur du Centre de Recherche et d'Etudes Histoire et Sociétés (CREHS).

### **Article 2 :**

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin le 30 novembre 2025 inclus.

### **Article 3:**

L'arrêté annule et remplace l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### **Article 4:**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

### **Article 5 :**

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 08 décembre 2020

Le Président,

  
Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 08 décembre 2020

Publication sur l'intranet le : 08 décembre 2020

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 08 décembre 2020

#### **SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr